POINT DP

Suite à l'instance des Délégués du Personnel du 2 Juillet 2018

1. GESTION PORTEFEUILLE SUR PLAGE VARIABLE

Dans le mail ci-dessous, il s'agit d'un atelier obligatoire pour les conseillers CDDE, sur la gestion de portefeuille qui est organisé sur les plages variables.

Les élus DP SNU PACA demandent que cesse cette pratique pour permettre à chaque agent de s'organiser librement sur ces plages variables.

Mail de la REP :

« Bonjour,

Comme annoncé en réunion de service, nous vous proposons d'animer des ateliers sur la gestion de portefeuille tout au long de l'été. Ils seront animés par les REP (C, E) et RM ( ).

Merci à chaque conseiller CDDE (hors modalités GLO/AIJ/DTA) de s'inscrire sur l'une de ces dates (plusieurs dates proposées chaque semaine sur des créneaux vous permettant de ne pas trop impacter vos rendez-vous ni les 1/4h : créneaux de 13h à 14h, 16h à 17h et de 13h30 à 14h30 le vendredi).

On pourra rajouter quelques dates notamment en fonction des disponibilités de M.

Le jour de l'atelier, il faudra vous connecter directement sur les postes AIC (afin d'avoir la visu sur votre portefeuille). Cela suppose que le conseiller en charge de la tablette ce jour-là se connecte au 4ème poste.

J'ai mis trois places par créneau (mais possibilité d'en rajouter 2 autres au besoin en se connectant sur les postes d'ARC), auquel cas me faire un mail.

Je vous laisse vous inscrire ici (le fichier est partagé) – PENSEZ A ENREGISTRER AVANT DE FERMER

V:\Inscription Gestion Dynamique de PF.xlsx

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me solliciter »

Réponse direction :

La représentante de la DR Paca estime que la formulation de la proposition de la REP (qui n'est pas une injonction) est tout à fait bien venue et consiste en une aide proposée aux agents pour la gestion de leur portefeuille. Les plages variables peuvent aussi servir à cela !!!

Pour le SNU PACA ce n'est pas normal, tous les agents ne devraient pas subir cette utilisation intempestive des plages variables.C'est une nouvelle attaque de l'application des accords OATT d'autant plus qu'avec la fermeture l'après-midi des agences, l'ELD doit pouvoir programmer ce type d'atelier et donc les rendre accessible à tous !

2 - BDE

Les élus DP SNU PACA vous alertent :

sur les problèmes de connexion à BDE que rencontrent notamment les agents de droit public (freinés par l'obligation de valider le métier provisoire pour accéder à Sirhus).

- Sur un « bug » de fonctionnement : certains agents ont dû valider plusieurs fois leurs demandes avant d'avoir enfin un accusé de réception.

En cas de non réception de cet « accusé de réception », la candidature est-elle validée ?

Direction :

Pb de connexion = Un message a été envoyé le 12/07 à l'ensemble des agents (statut public) concernés.

Concernant le Bug les agents peuvent consulter leur espace personnel dans SIRHUS « l'historique de leurs candidatures » et ainsi vérifier si elles ont bien été prises en compte !

Pour le SNU PACA : Une fois de plus l'agent doit palier au Bug informatique des Logiciels qu'utilise Pole emploi aussi bien en interne pour la gestion du personnel , qu'en externe avec plus de 400 bugs dans la nouvelle version mise en ligne en juillet !

3– Congés / Report

***Est-ce qu'un membre de l'ELD peut demander à des agents CDE que l'un d'entre eux reporte une partie de ses congés d'été VALIDES par le REA, prétextant que :**

tous les agents seront absents sur trois jours, ce qui pose souci pour rendre le service aux employeurs

la D.R réalise une évaluation CEP sur ces jours d'absence où normalement les CDE devraient être interviewés.

La demande de report est faite le 16/7/18 pour une prise de congés au 6/8/18.

***Est-ce aux agents de régler cette situation ? L''ELD leur demande de trouver une solution entre eux.**

Direction :

Cela reste du ressort de la direction managériale locale. La demande de report est de droit !

Pour autant l'agent peut ne pas accepter cette demande de report car déjà validée …

Pour le SNU PACA : La DR Paca se défile sur le DAPE pour la gestion des congés et ne veut pas prendre position, car la nécessité de rendre le service s'apprécie localement.

4- Signature conseiller / CEP

Y-a –t'il obligation de changer la signature de « conseiller à l'emploi » à « conseiller en évolution professionnelle » ?

Direction : ***NON !!!***

5- TICKETS RESTAURANT

Depuis le 1er janvier 2012, l'ensemble des tickets restaurant (que ce soit pour les agents privés ou public, note PE_PACA_RH_2011_012 du 13/12/2011) doivent être livrés à mois échu, soit au plus tard le dernier jour du mois ouvrés.

Malheureusement, et cela est régulier, les agents recevant encore les tickets restaurant en version papier ne les reçoivent pas au mois échu.

Les cartes « Pass Restaurant » sont abondées, à 1ére vue à la bonne date.

Les élus DP SNU PACA demandent qu'une relance soit faite auprès du prestataire pour qu'il respecte l'échéance fixée par le cahier des charges (les tickets restaurant/ version papier soient bien livrés au mois échu soit au dernier jour du mois ouvré).

Direction :

La Livraison des TR « papier » doit bien être faite par le prestataire à mois échu sauf problème, exemple fin Avril 2018 car Jour Férié et en Mai suite à un incident technique ! et aussi Grève SNCF !

6 - Recrutement CDD sortis de Pôle emploi depuis moins de 6 mois

Plusieurs collègues anciennement CDD et arrêtés depuis quelques mois à peine, avec demande de participation au prochain mouvement, se sont vu notifier par E-mail les éléments suivants:

« Suite à votre demande concernant l'envoi de la liste des postes vacants diffusés au sein de Pôle emploi, nous vous informons que conformément ***à l'article 5§3 de la Convention Collective Nationale*** *de Pôle emploi, « … les appels à candidature sont dans un premier temps portés à la connaissance de l'ensemble des agents de Pôle emploi (CDI et CDD présents au sein de Pôle emploi) dans SIRHUS et la Bourse des Emplois … »* **Ensuite, et uniquement en l'absence de pourvoi en interne**, les offres externes sont désormais diffusées par le biais du Portail de recrutement externe exclusivement, disponible sur le site institutionnel www.pole-emploi.org (rubrique "nos offres d'emploi")

Or ce rajout de la Direction ne fait en aucun cas parti de l'article 5§3 de la CCN (ci-joint dans son intégralité), il s'agit donc là d'une interprétation des RH qui est en contradiction avec le droit et la référence faite à la Convention collective.

La CCN stipule : «**Ensuite, ils sont adressés, simultanément, auprès des personnels appartenant aux catégories énumérées ci-après …Anciens agents sous contrat à durée déterminée ayant quitté Pôle emploi depuis moins de six mois et ayant fait expressément, lors de leur départ, ou ultérieurement dans ce même délai, la demande d'être informés de toute vacance de poste. Une attention particulière sera apportée aux agents recrutés en contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois et plus et qui n'auraient pu bénéficier d'un contrat à durée indéterminée avant le terme de leur contrat…»**

A ce jour plusieurs agents du Vaucluse par exemple sont dans ce cas suite à des CDD de 18 ou 15 mois (validés RH Paca) terminés depuis peu de temps.

Ceux-ci se voient aujourd'hui refuser l'accès à la BDE et doivent aller sur une autre base de données www.pole-emploi.org afin de postuler en externe (celle-ci ne contient à ce jour que 10 % des postes diffusés !)

Les DP SNU Paca demande à ce que cette discrimination cesse au plus vite et que soit rétabli le droits à postuler pour ces personnels comme les autres agents et conformément à notre CCN (ci-dessus), quelle est la position et les dispositions prises par les RH Paca à ce sujet ?

Direction : **Après une explication de texte auprès de la représentante de l'établissement, celle-ci était très gênée car la réponse évasive stipulant simplement la priorité donnée aux CDI et CDD de + de 6mois en poste n'était pas complète et donc au vue du Mail envoyé aux agents dont elle n'avait apparemment pas connaissance elle nous a assuré qu'elle allait consulter au plus vite le DRA Paca (M. Sanfilippo) et la DRH (Mme Lebrun Choquet), surtout au vue de la date forclusion des candidatures prévue le 09/08/2018 !_Donc en attente d'une réponse cohérente de la Direction PACA …**

Pour le SNU PACA : Nous n'avions pas en face de nous le bon interlocuteur , en espérant une réponse rapide et un changement de la Direction même si celle-ci de nouveau se prévaut de la mise en place du Logiciel SIRHUS au niveau National et de nouvelles modalités de recrutement (présentées en agence lors de la réunion de de service du 13 juillet) … nous vous tiendrons informés de la décision de la DR et de notre réaction en conséquence !

Vos élus DP SNU sont là pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

A bientôt pour un nouveau « POINT SNU » des Délégués du Personnel !

Pour plus d'info, Contactez nos élus DP :

Karine Brenn, Robert Chuzel, Philippe Gastaud,
Marie Jo Huin, Sylvie Sarra Bournet,
Raphaël Serrano, Zohra Ousahla, Christelle Watrin.